Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 059-215906504-20261028-ARAG2026_11_10-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRÊTÉS DU MAIRE

Wattrelos
Une Ville au cœur qui bat

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 28 mars 2026 ;

Considérant la volonté de la commune qu'une prestation de la **Compagnie Royale Marius Staquet, « 22 Vlà m'finme,** soit réalisée **le dimanche 17 janvier 2027,** dans le cadre de la programmation culturelle ;

Considérant que la **Compagnie Royale Marius Staquet** possède toutes les qualifications et compétences pour réaliser cette prestation ;

Considérant qu'il convient de signer une convention de prestation de service entre les parties ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1 : La **Compagnie Royale Marius Staquet** est chargée de réaliser la prestation **« 22 Vlà m'finme, le 17 janvier 2027 à 16h dans le cadre de la programmation culturelle.**

ARTICLE 2 : Une convention de prestation de service est conclue entre la Commune et **la Compagnie Royale Marius Staquet** afin de mettre en œuvre la prestation pour un coût de **1 600 € TTC.**

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Wattrelos, le 28/10/2026
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la Ville Culturelle
et à la Vie Associative,

Gilbert CHARLES

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n ° 82-623 du 22 juillet 1982
Wattrelos, le 10 NOV. 2026
Pour le Maire,
L'adjoint délégué à la Ville Culturelle et la Vie Associative,

Service Culture MAIRIE DE WATTRELOS (Nord)

Gilbert CHARLES

TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE IMPERSONNELLEMENT À MONSIEUR LE MAIRE DE WATTRELOS
Votre courrier a été enregistré de manière informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant sur demande auprès du service ayant suivi votre courrier ou auprès de la Direction Générale des Services.